



Union Départementale Des Syndicats FORCE OUVRIERE Du Pas-de-Calais FORMATION SYNDICALE 2009

PROPOSITION DE CANDIDATURE

SYNDICAT :
Date du stage :
Thème du stage :
Lieu du stage :

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Tél. domicile : / Tél. professionnel :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

Date d'adhésion à FO :

Fonctions Syndicales :

Profession :

N° de Sécurité Sociale :

Nom et adresse de l'Entreprise :

Le candidat a-t-il déjà suivi un ou plusieurs stages ?

oui non

Si oui, Le(s) quel(s) (lieu - date- nom du stage) :

Si non, as-tu déposé une proposition d'inscription pour un autre stage ?

(lieu - date- nom du stage)

Subira-t-il une perte de salaire :

oui non

Autres renseignements :

Date : Signature du candidat et du secrétaire du syndicat :

A RETOURNER AU SECRETARIAT DE L' UD

E-Mail : udfo62@wanadoo.fr

10 Avenue Van Pelt – B.P 145 – 62303 LENS Cedex

Téléphone 03.21.69.88.00 – Télécopie 03.21.69.88.09

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Dès que le calendrier des stages est connu, les responsables de syndicats peuvent transmettre leurs propositions de candidatures, au plus tard 3 mois avant le début du stage, et sans forcément attendre les circulaires de rappel.

L'utilisation de l'imprimé «PROPOSITION DE CANDIDATURE» est obligatoire, compte tenu des questions qu'il contient et auxquelles le proposant doit répondre.

Chaque syndicat peut transmettre plusieurs candidats pour chacun des stages. En cas de dépassement de l'effectif maximum prévu, le choix des stagiaires s'effectuera selon l'ordre préférentiel établi par le syndicat à raison d'un candidat par syndicat et par stage (2 candidats peuvent être retenus pour les syndicats importants).

LES CANDIDATS STAGIAIRES DOIVENT :

Adresser une demande de congés à leur employeur dès que l'UD a confirmé leur inscription. La demande de congés doit être formulée au plus tard 30 jours avant le début du stage.

Compléter les documents reçus (demande de bourse, fiche de renseignements, etc...) suivant le cas, joindre obligatoirement les pièces réclamées (ex : bulletin de paie) et renvoyer le dossier ou le remettre au secrétariat le 1er jour du stage.

Pour les fonctionnaires, agents des PTT, Secteur Nationalisé, Services Publics et de Santé, des dispositions spéciales peuvent être en vigueur. Les camarades de ces secteurs doivent se rapprocher de leurs responsables syndicaux.

RAPPEL :

Il est impératif de nous retourner, dans les délais imposés par l'UD, la demande d'inscription afin de valider auprès du CFMS la participation au stage.

REMBOURSEMENT DES FRAIS

PERTES DE SALAIRES :

Remboursées par le CFMS sur présentation d'une attestation de perte de salaire établie par l'employeur. De cette perte de salaire est déduite la participation de l'employeur au titre du 0.008/1000 ou du CE.

Faire préciser également par l'employeur les montants bruts et nets de la perte de salaire.

STAGES AYANT LIEU A LENS :

Les participants dont le domicile est trop éloigné et qui doivent séjourner à Lens peuvent adresser une demande à l'UD pour réserver une chambre en respectant les mêmes dates limites que celles prévues pour le retour du dossier.

GRATUITE DE PARTICIPATION :

Assurée en ce qui concerne les repas et l'hôtel.

FRAIS DE TRANSPORTS :

Le Centre de Formation souhaite que les Camarades habitant à plus de 60 Km de l'UD empruntent désormais le train, car au-delà de 600 Km par semaine les indemnités kilométriques seront remboursées sur la base du billet SNCF.

Remboursement des frais de transports :

(Domicile au stage) – (Domicile au travail) - Le CFMS rembourse les Kms supplémentaires.

FRAIS PEDAGOGIQUES :

En général gratuit. Nous invitons les secrétaires de syndicat à tenir à jour le « plan de formation syndicale » de leurs militants afin d'assurer la continuité et la complémentarité des stages qui leur sont proposés.

Les informations ci-dessus sont indicatives : quelques variantes peuvent exister selon que les stages sont organisés par l'UD ou la Confédération.

>> Intern@utes

Vite... www.udfo62.com

Votre site vous attend !!

CALENDRIER ET THÈMES DES STAGES ORGANISÉS A L'UD DE LENS EN 2009

Découverte FO et moyens d'action du syndicat

Durée : 5 jours

Contenu :

- Rapport des forces dans l'entreprise
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action
- Le syndiqué, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale

Public : Tous les adhérents qui portent un intérêt à l'activité du syndicat

Lieu : UD

Effectif : 20 stagiaires maximum

Dates :

Du Lundi 26 au Vendredi 30 JANVIER à Boulogne Sur Mer

Du Lundi 23 au Vendredi 27 FEVRIER

Du Lundi 23 au Vendredi 27 MARS

Du Lundi 28 SEPTEMBRE au Vendredi 02 OCTOBRE

Du Lundi 02 au Vendredi 06 NOVEMBRE

Du Lundi 30 NOVEMBRE au Vendredi 04 DECEMBRE

à l'U.D

Application du Droit du Travail

Durée : 3 jours

Contenu :

- Survol historique du droit du travail
- Hiérarchie des normes juridiques
- Organisation judiciaire française
- Utilisation de la convention collective et du code du travail
- Rôle et intervention des DP et membres CHSCT et des Conseillers du salarié
- Mises en pratique à partir de cas concrets

Public : Réservé en priorité aux DP, aux membres du CHSCT, aux conseillers du salarié et aux camarades fonctionnaires défendant des salariés sous contrat du privé et aux Militants ayant suivi un stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat ».

Effectif : 15 stagiaires maximum

Lieu : UD

Dates :

Du Lundi 04 au Mercredi 06 MAI

Du Mardi 22 au Jeudi 24 SEPTEMBRE

Rôle et Fonctionnement du Comité d'Entreprise

Durée : 5 jours

Contenu :

- L'histoire des Comités d'entreprise
- La réunion du CE
- Le fonctionnement du CE
- Les moyens du Comité d'entreprise
- Les activités sociales et culturelles
- Le rôle économique du CE
- Le recours aux experts

Public : Etre membre titulaire du Comité d'Entreprise, inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS, et avoir suivi le stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat ».

Impératif : Le principe de la prise en charge de la perte de salaire par l'employeur et des frais du stage par le CE doit être acquis au préalable

Effectif : 15 stagiaires maximum

Lieu : UD

Date :

Du Lundi 23 au Vendredi 27 NOVEMBRE



■ Stage Prud'hommes du 8 au 12 septembre 2008



■ Stage rôle et responsabilités des secrétaires et trésoriers de syndicats ou de sections syndicales du 13 au 17 octobre 2008.

Rôle et Fonctionnement du C.H.S.C.T

Durée : 5 jours

Contenu :

- Le CHSCT source de revendications
- Le CHSCT et les organismes de prévention
- Le CHSCT et les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Le CHSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

Effectif : 15 stagiaires maximum

Public : Militants ayant suivi un stage « découverte FO », et être membre titulaire du CHSCT ou délégué du personnel investi des missions de CHSCT

Impératif : Etre pris en charge par l'employeur

Lieu : UD

Dates : Du Lundi 02 au Vendredi 06 MARS

Du Lundi 19 au Vendredi 23 OCTOBRE

Conditions Particulières : En vertu de l'article L236-10 du Code du Travail, le financement de ce stage est à la charge de l'employeur : la rémunération de l'organisme de formation soit 249 € x 5 jours plus les frais de séjour soit 83.86 € x 5 jours, les frais de repas, plus les frais de transport à concurrence du tarif 2^{ème} classe SNCF, cela dans les entreprises de + 300 salariés. Pour les -300 salariés : stage facturé sur 3 jours et 2 jours pris en charge par la Confédération

→ sous réserve de réactualisation

Négociateur

Durée : 3 jours

Contenu :

- Les trois phases de la négociation :
- avant : documentation, stratégies, délégation
- pendant : écoute, argumentation ...
- après : suivi, communication ...

Le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé

Public : Avoir effectué le stage « découverte FO et moyens d'action du syndicat ».

S'adresse principalement aux Délégués Syndicaux et aux Camarades siégeant en CTP se retrouvant en situation de négociation.

Effectif : 15 stagiaires maximum

Lieu : UD

Dates :

Mercredi 03 au Vendredi 05 JUIN

S'organiser

(Nouvel intitulé du stage Rôle et responsabilités des Secrétaires et Trésoriers de syndicats ou de sections syndicales)

Durée : 5 jours

Contenu :

- Les syndiqués
- La création du syndicat ou le renouvellement de ses instances
- Rôle et responsabilités des Secrétaires et Trésoriers de syndicats ou de sections syndicales
- La gestion de la trésorerie syndicale
- Les élections professionnelles et la représentativité syndicale
- Les outils indispensables au syndicat
- Le cahier de revendications

Public : Etre Secrétaires et Trésoriers (ou adjoints) de syndicats ou de sections syndicales ayant suivi un stage « découverte FO et moyen d'action du syndicat » ou s'engager à le faire rapidement.

Effectif : 15 stagiaires maximum

Lieu : UD

Dates :

Du Lundi 25 au Vendredi 29 MAI

Du Lundi 12 au Vendredi 16 OCTOBRE

Se développer

(fusion des stages « Informer et Communiquer » et « Syndicalisation et développement du syndicat »)

Durée : 5 jours

Contenu :

- La Syndicalisation : succès et/ou difficultés rencontrés par les syndicats : analyse
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement du syndicat

Public : Secrétaires de syndicats ou de sections syndicales, membres du bureau du syndicat, délégués syndicaux ; Avoir impérativement effectué les sessions « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » et « Informer et Communiquer » Ou être à l'initiative de la création récente d'un syndicat.

Effectif : 15 stagiaires maximum

Lieu : UD

Dates :

Du Lundi 09 au Vendredi 13 FEVRIER

Du Lundi 14 au Vendredi 18 DECEMBRE